



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

27/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 03 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANÉE Roger,

Procuration : MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-054 – Autorisation de signature d'une convention avec le SICECO pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Considérant que la collectivité à précédemment transféré la compétence « Conseil en Energie Partagé » au SICECO et bénéficie à ce titre, d'un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'études énergétiques et de travaux sur son patrimoine bâti ;

Considérant que lors de son Assemblée Générale du 17/12/2021, le Comité syndical du SICECO a décidé de rendre cette prestation payante en cas d'utilisation de ce service dans l'année.

Considérant que ce service facultatif serait facturé en cas d'utilisation à hauteur de 50 €/bâtiment et dans un plafond de 1 500 € par an

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'autoriser Madame le Maire à signer avec le SICECO la convention de service « mission d'analyse énergétique du patrimoine »

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER